

Mémoire sur le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada

Présenté à

La Commission sur l'environnement de la
Communauté métropolitaine de Montréal



Le 30 septembre 2015



Conseil régional de l'environnement des Laurentides

517, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B6

Tél. : 450-565-2987

Télec. : 450-565-0346

info@crelaurentides.org

www.crelaurentides.org

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est un organisme à but non lucratif indépendant, qui a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Suivez-nous! <https://www.facebook.com/crelaurentides>



Rédaction :

Isabelle St-Germain

Chargée de projet en développement durable, CRE Laurentides

Révision :

Anne Léger

Directrice générale, CRE Laurentides

Table des matières

Introduction	4
Commentaires sur le processus de consultation	5
Le projet est-il nécessaire?	6
La connaissance et la compétence pour faire autrement	6
Des actions qui doivent respecter les lois et les politiques	6
Impacts environnementaux	9
Les impacts environnementaux liés à l'oléoduc	9
Dans la MRC d'Argenteuil	10
Sur le territoire de Mirabel	11
Sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines	12
Des impacts environnementaux du projet dans son intégralité	12
Le poids des sables bitumineux dans l'inventaire GES du Canada	13
Les sables bitumineux et le climat	14
Impacts économiques	16
Des pertes de revenus pour les municipalités	16
Des retombées économiques certainement moindres que prévues	16
Les coûts liés aux changements climatiques	18
Les bénéfices économiques de la réduction de la consommation de pétrole	19
Impacts sociaux et sécurité	20
Les risques pour l'eau potable	20
Les risques pour les milieux urbains	21
Recommandations du CRE Laurentides	22
Références	24

Introduction

Pour le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, le projet Énergie Est soulève des préoccupations environnementales majeures pour le territoire. Les traversées de rivières de l'oléoduc poseraient des risques sérieux au niveau de l'approvisionnement en eau potable de plusieurs municipalités et de la sécurité d'une forte population.

Un déversement en rivière aurait aussi des impacts sur les milieux naturels, les milieux humides et sur des habitats fauniques et aquatiques. Des corridors forestiers identifiés comme étant à conserver sont directement visés par le tracé. Même sans déversement, l'implantation de l'oléoduc perturberait considérablement le milieu. Qui plus est, il occasionnerait des pertes foncières notables pour les municipalités concernées.

D'un point de vue global, le projet ne peut être dissocié de sa raison d'être, soit la production et la distribution de pétrole issu des sables bitumineux, et de son objectif d'acheminer cette ressource vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est une forme d'approbation de l'idée d'augmenter la production de pétrole des sables bitumineux, pourtant responsables de la majorité de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada dont les conséquences occasionneront des coûts faramineux, à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

Pour ces raisons, le CRE Laurentides recommande à la CMM de s'opposer au passage de l'oléoduc sur son territoire dans une perspective de lutte aux changements climatiques, de minimisation des risques locaux pour l'environnement et pour les collectivités, ainsi que de cohérence avec les orientations politiques de la région métropolitaine de Montréal et du Québec. Sans même l'ombre d'un potentiel avantage économique pour les municipalités locales ni pour la CMM elle-même, le CRE est d'avis que le moment est tout indiqué de réévaluer ses besoins réels et d'envisager les choses autrement, dans une réelle perspective de développement durable.

Commentaires sur le processus de consultation

Pour le CRE Laurentides, la présente consultation est absolument nécessaire et constitue une excellente occasion pour la CMM de se mobiliser autour d'une vision commune dans ce dossier extrêmement important pour la région, pour le Québec et pour le Canada.

Tout comme le RNCREQ et les autres CRE de la région métropolitaine de Montréal, le CRE Laurentides est d'avis que le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. Non seulement parce que cela permet d'enrichir la réflexion en multipliant les contributions, mais aussi parce qu'une telle consultation est une occasion unique d'augmenter le niveau de compréhension de la population québécoise à l'égard des enjeux soulevés.

Le CRE Laurentides, à l'instar du RNCREQ et des autres CRE de la région métropolitaine de Montréal, accueille très favorablement également le fait que la CMM ait laissé la porte ouverte à une évaluation plus large des impacts sur l'oléoduc sur son environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de GES à la source. La problématique des changements climatiques est globale et trop importante pour laisser de côté la question des émissions de GES associées à l'extraction du pétrole, même si cela se produit à l'extérieur du territoire. Nous espérons que cela aidera le gouvernement du Québec à renoncer à son intention de considérer uniquement les GES émis sur la portion québécoise du projet, comme il l'a fait par l'imposition de ses conditions à TransCanada (Bovet 2014).

Dans une perspective où l'on tend de plus en plus à gérer les choses de manière intégrée, il serait impertinent de considérer le projet d'oléoduc indépendamment des autres aspects qui viennent s'y greffer.

Le projet est-il nécessaire?

Puisqu'un projet d'oléoduc n'est pertinent que s'il est associé à une exploitation pétrolière (un oléoduc seul est en effet inutile), il convient d'évaluer la nécessité en tenant compte de l'ensemble de la situation.

Un projet est nécessaire dans la mesure où les besoins l'exigent, d'une part, mais aussi dans la mesure où il n'est pas possible d'avoir recours à d'autres solutions. Dans cette perspective le projet est non seulement loin d'être « nécessaire », mais en plus, il va à l'encontre de certaines lois et politiques dont se sont dotées différents paliers gouvernementaux visant à effectuer un virage notamment en matière de gestion de l'énergie.

La connaissance et la compétence pour faire autrement

La demande de pétrole augmente; les ressources diminuent. Faut-il pour autant recourir à l'exploitation de nouveaux gisements? Le projet est colossal. Les investissements seront faramineux. Avant de se lancer tête baissée dans une aventure d'une telle envergure et aux conséquences si importantes, la situation devrait nous inciter à nous interroger sur la possibilité de faire les choses autrement.

L'état actuel des connaissances est bien suffisamment avancé pour mettre sur pied des moyens nous permettant de renoncer à l'oléoduc et à l'exploitation des sables bitumineux. L'efficacité énergétique, le déploiement d'un réseau efficace de transport en commun, l'électrification des véhicules et l'aménagement durable du territoire ne sont que quelques exemples d'un scénario qui nous permettrait de réduire nos besoins en pétrole et qui aurait de nombreux autres avantages sociaux, environnementaux et économiques. Le projet d'oléoduc est-il nécessaire? Non, puisqu'il existe des alternatives. On pourrait, dans une certaine mesure, se demander s'il est plus avantageux. Les différents scénarios devraient alors être minutieusement et rigoureusement étudiés, incluant les conséquences des activités en amont et en aval, avant d'entreprendre quelque action, ce qui n'est pas le cas dans ce dossier.

Une chose est certaine, les ressources ne sont pas illimitées. Un changement de cap dans nos façons de faire sera tôt ou tard incontournable, entre autres pour ne pas compromettre l'approvisionnement des générations futures.

Des actions qui doivent respecter les lois et les politiques

Le projet va à l'encontre de plusieurs lois, politiques et visions vers lesquelles tendent les différents paliers gouvernementaux.

La Loi sur le développement durable impose au gouvernement du Québec d'élargir le spectre de son analyse des projets d'oléoducs en tenant compte de certains principes directement concernés :

b) « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales

Pour le CRE Laurentides, tout comme pour le RNCREQ et les autres CRE du territoire de la CMM, ces projets d'oléoducs ne respectent pas **l'équité intergénérationnelle** puisqu'ils s'inscrivent dans une logique d'exploitation rapide des ressources non renouvelables, sans prendre en compte les besoins des générations futures et l'usage qu'ils pourraient faire de ces ressources.

h) « *partenariat et coopération intergouvernementale* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci

i) « *prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Selon le RNCREQ, le risque climatique est bien réel et nécessite des actions importantes et immédiates de **prévention** de la part des gouvernements. Conséquemment, le gouvernement du Québec doit se préoccuper des impacts des projets de pipeline en amont (extraction) et doit engager un dialogue avec les **autorités gouvernementales canadiennes** pour les réduire.

o) « *pollueur payeur* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

p) « *internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Le RNCREQ et les CRE de la métropole estiment que **le prix du pétrole** ne prend pas suffisamment en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui sont associés à son extraction, son transport, son raffinage et sa consommation. Les projets d'oléoducs sont ainsi une occasion de réfléchir à cette dimension de la problématique énergétique et de se questionner sur notre recherche continue du **prix le plus bas pour le pétrole**, et ce, indépendamment des impacts croissants de son exploitation sur l'environnement et les générations futures.

Plus fondamentalement, le pétrole se vend actuellement à des prix qui n'ont pas suffisamment de lien avec sa valeur inestimable. Il s'agit d'une ressource extrêmement précieuse (car vitale à notre mode de vie aujourd'hui mais en quantité limitée sur Terre) mais consommée de manière inefficace, causant un important gaspillage.

Le passage de l'oléoduc Énergie-Est sur le territoire de la CMM paraît également incohérent avec la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Plus précisément, l'oléoduc entre en contradiction avec les objectifs suivants :

- la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal (Objectif 3.1), incluant des bois et des corridors forestiers métropolitains ainsi que des milieux humides;
- la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Objectif 3.2);
- la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques (Objectif 3.5), accomplie à travers la mise en œuvre des composantes de la Trame verte et bleue.

Les Québécois sont préoccupés par ces enjeux et le gouvernement prend déjà des mesures concrètes pour y faire face. Ce dernier a notamment adopté une Loi sur le développement durable, une Stratégie sur la diversité biologique et un Plan d'action sur les changements climatiques. À une autre échelle, on peut citer par exemple le Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que les schémas d'aménagement des MRC touchées.

Impacts environnementaux

Le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada soulève des préoccupations environnementales sérieuses. Autant le tracé de l'oléoduc en tant que tel que ses implications en amont et en aval doivent être pris en considération. Si les effets environnementaux de l'oléoduc, avec ou sans déversement, sont surtout localisés sur les territoires qu'il traverse, les conséquences environnementales des activités qui y sont reliées seront quant à elles planétaires.

Les impacts environnementaux liés à l'oléoduc

L'implantation d'un oléoduc a nécessairement une incidence sur l'aménagement du territoire. Le tracé préliminaire fourni par TransCanada est toutefois en contradiction avec certaines priorités environnementales énoncées dans le PMAD. En effet, l'oléoduc Énergie Est affecterait entre autres des dizaines de kilomètres de corridor forestier identifiés comme étant à protéger selon PMAD. Par ailleurs, s'il est construit, l'oléoduc Énergie Est traverserait plusieurs rivières d'importance pour la région métropolitaine de Montréal : les rivières des Outaouais, des Mille Îles, de l'Assomption et des Prairies. Un déversement dans l'une ou l'autre de ces rivières aurait des incidences sur les écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que sur les habitats d'une grande variété de poissons et d'espèces fauniques.

Les pertes de milieux sensibles par la construction de l'oléoduc peuvent-elles vraiment être compensées? Sera-t-il vraiment possible de nettoyer et de restaurer (et dans un délai acceptable) ces milieux en cas de déversement? Les entreprises prendront-elles vraiment leurs responsabilités? Qu'en est-il pour la protection des eaux souterraines?

Les territoires sur lesquels serait construit l'oléoduc ont chacun leurs particularités environnementales qu'il importe d'analyser. En effet, l'implantation et la seule présence de l'oléoduc est en soi un élément perturbateur pour plusieurs milieux. Un déversement dans les plus sensibles d'entre eux pourrait par exemple détériorer considérablement les services écologiques qu'ils remplissent. Contaminés, ils mettraient en péril non seulement l'équilibre environnemental, mais également l'environnement humain.

Les sections qui suivent relèvent un certain nombre de points sensibles sur le tracé proposé. Ces zones d'intérêt environnemental contribuent à la richesse des Basses-Laurentides.

Dans la MRC d'Argenteuil

Située tout juste à l'extérieur du territoire de la CMM, la MRC d'Argenteuil borde la rivière des Outaouais. Tel que le démontre la figure qui suit, le tracé projeté traverse de nombreuses zones de recharge de l'aquifère, un corridor de conservation et passe près de zones inondables, de milieux humides et d'endroits où se trouvent des espèces floristiques menacées. Bref, c'est tout un patrimoine écologique qui sera perturbé par le passage de l'oléoduc, et qui sera affecté en cas de déversement.

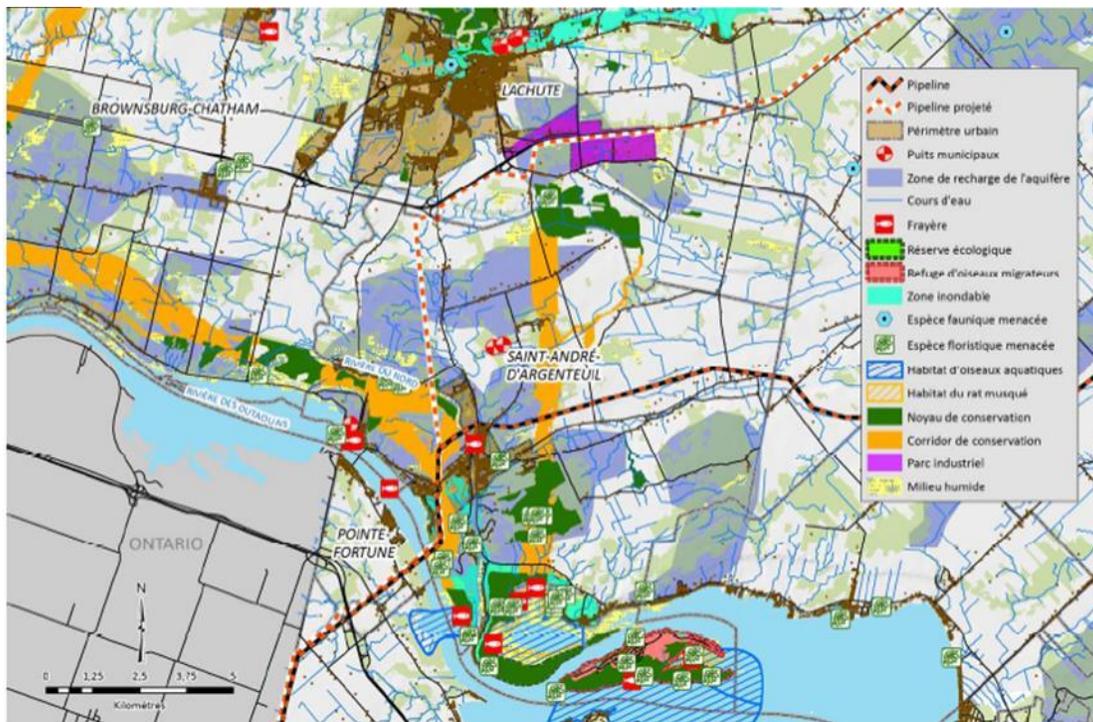


Figure 1 : Analyse du tracé projeté dans la MRC d'Argenteuil

Source : MRC d'Argenteuil, 2015

Sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines

Comme l'illustre très bien la figure qui suit, l'oléoduc Énergie Est traverserait, comme pour une portion de Mirabel, de nombreux milieux humides et un couvert forestier d'importance.

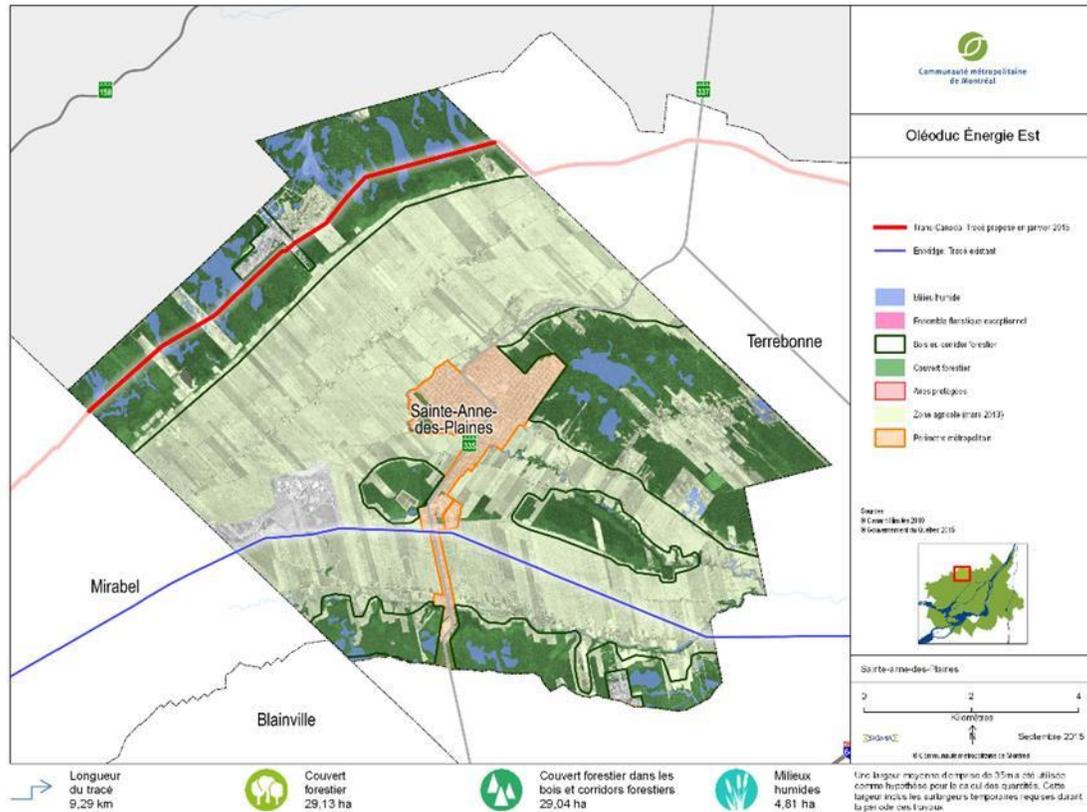


Figure 3 : Analyse du tracé projeté dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines

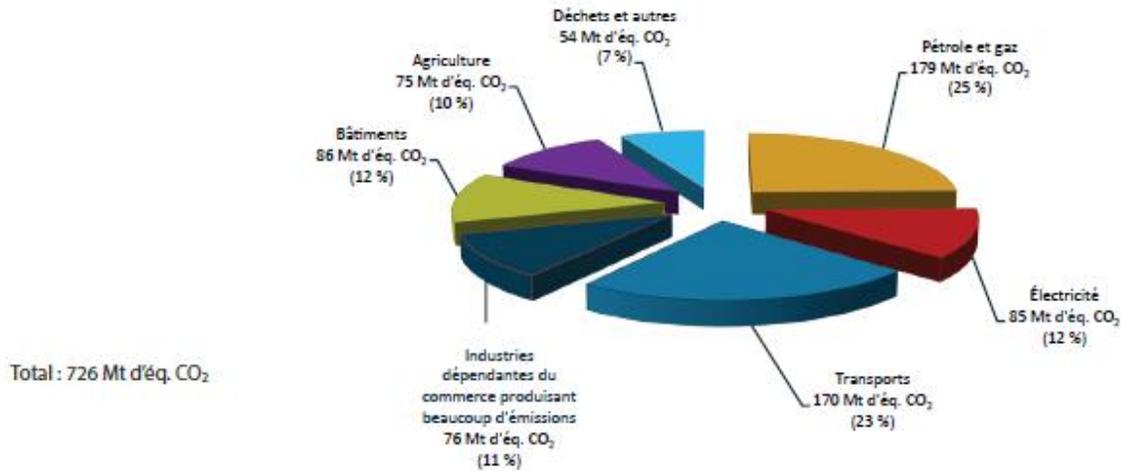
Source : CMM, 2015

Des impacts environnementaux du projet dans son intégralité

L'évaluation du projet d'oléoduc Énergie-Est doit dépasser le seul contexte métropolitain. Le projet ne peut être dissocié de la production de pétrole issue des sables bitumineux dont la croissance est rendue difficile sans la construction de nouvelles voies d'accès pour acheminement vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est en quelque sorte une forme d'approbation de l'idée d'augmenter la production de pétrole des sables bitumineux. Cela irait aussi à l'encontre de plusieurs principes de la Loi sur le développement durable. Les impacts sont nombreux, notamment en ce qui concerne la contamination des sols, la pollution des lacs, des rivières et des forêts.

Le poids des sables bitumineux dans l'inventaire GES du Canada

La production de pétrole des sables bitumineux est l'une des principales sources responsables de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990 (Environnement Canada 2013; Flanagan et Demerse 2014). La production de pétrole des sables bitumineux a fait passer le secteur économique du pétrole et du gaz devant celui des transports en termes d'importance relative dans l'inventaire national des GES. En 2013, le secteur a produit 179 Mt d'équivalent de carbone, ce qui représente 25 % des émissions totales de GES du Canada (Environnement Canada 2015).



*Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 4 : Ventilation des émissions du Canada par secteur économique (2013)

Source : Environnement Canada 2015

Émissions de GES	1990	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
	<i>Mt d'équivalent CO₂</i>							
TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES DE GES	613	745	749	699	707	709	715	726
Pétrole et gaz	107	158	157	158	160	161	174	179
Électricité	95	130	121	98	99	91	86	85
Transports	130	157	169	164	169	167	168	170
Industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions ¹	95	92	89	73	75	79	77	76
Bâtiments	76	88	87	85	82	87	85	86
Agriculture	57	69	71	68	70	70	72	75
Déchets et autres ²	54	52	54	52	53	53	53	54

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les estimations présentées ici sont constamment améliorées. La valeur des émissions passées peut être modifiée dans les futurs rapports à la lumière de nouvelles données et en raison du perfectionnement des méthodes et des modèles utilisés. Les nouveaux calculs découlant d'améliorations d'ordre méthodologique sont présentés au chapitre 8; les nouveaux calculs qui résultent de changements aux données sous-jacentes sur les activités sont présentés dans les chapitres pertinents au secteur où les changements se sont produits (chapitres 3-7).

1. Le secteur des industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions représente les émissions des activités minières autres que les activités gazières et pétrolières, de la fonte et du raffinage, de la production et de la transformation de produits industriels, tels que le papier et le ciment.
2. Autres : production de charbon, industrie légère, construction et ressources forestières.

Figure 5 : Émissions de GES au Canada par secteur économique (1990-2013)

Source : Environnement Canada 2015

Cette tendance d'émission a une double explication. D'une part, la production de pétrole des sables bitumineux a considérablement crû depuis 1990 et se dirige vers une croissance continue au cours des prochaines décennies (Environnement Canada 2013; 2015). D'autre part, davantage de GES sont émis lors de la phase d'exploitation du pétrole non conventionnel des sables bitumineux.

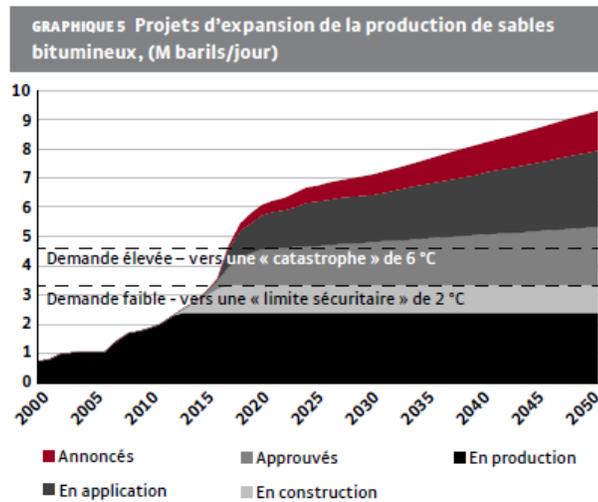
Le bilan environnemental des sables bitumineux est d'ailleurs, et à juste titre, considéré comme l'un des pires de la planète. Une récente note socio-économique de l'Institut de recherche et d'information socio-économique le rappelle (Gignac et Schepper 2013) :

[...] le pétrole des sables bitumineux compte parmi les plus sales au monde à extraire, ce qui rend ce type d'exploitation « locale » plus polluante que l'importation. Alors que la production d'un baril de pétrole conventionnel algérien, première source d'approvisionnement du Québec, émet en moyenne 79 kg. éq. CO₂, la production d'un baril de pétrole issu des sables bitumineux engendre des émissions moyennes de 132 kg éq. CO₂, soit 67% plus.

Les sables bitumineux et le climat

Les chiffres mentionnés ci-haut ne tiennent en plus pas compte des émissions de GES attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation. Ces émissions de GES sont encore plus significatives pour le climat que celles issues de la production en amont. Si elles ne peuvent être attribuées dans leur intégralité au Canada, ni même aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal, elles contribueraient tout de même à gonfler les émissions globales de GES et ainsi à amplifier les changements climatiques.

À cet effet, une étude publiée dans *Nature* indique que **le Canada doit laisser 85 % des réserves de sables bitumineux dans le sol si la communauté internationale veut pouvoir maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C** (McGlade et Ekins 2015). L'augmentation de la production de pétrole des sables bitumineux, difficilement dissociable du projet Énergie-Est, est incompatible avec cette cible. La figure suivante, tirée d'une note socio-économique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (Gignac et Schepper 2013), l'illustre d'ailleurs fort bien.



Sources : Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook*, 2010, Saxifrages, *More oil sands than the future will want*, 2012 et The Oil Sands Developers Group, *Oil Sands Project List*, 2013.

Figure 6 : Impact de l'expansion de la production de pétrole des sables bitumineux sur le climat

Source : Gignac et Schepper, 2013

D'ailleurs, 100 scientifiques (incluant 12 membres de la Société Royale du Canada, 22 membres de l'Académie Nationale des Sciences des États-Unis, 5 récipiendaires de l'Ordre du Canada et un lauréat du prix Nobel) ont demandé un moratoire sur l'expansion des sables bitumineux. Selon eux, « **aucun nouveau projet d'exploitation ou infrastructure associée ne devrait être déployé à moins d'être accompagné d'un plan cohérent, garantissant la réduction de nos émissions de GES, la protection de la biodiversité et de la santé humaine, ainsi que les droits des peuples autochtones** » (Homer Dixon et al. 2015).

Impacts économiques

Des pertes de revenus pour les municipalités

Bien que les promoteurs du projet fassent miroiter des revenus intéressants pour les municipalités traversées par l'oléoduc, la réalité est une tout autre chose. En effet, si les taxes foncières semblent alléchantes pour les premières années d'implantation, elles vont en diminuant au fur et à mesure que vieillit l'infrastructure. Les revenus de taxation sur la durée de vie de l'oléoduc ne sont pas aussi intéressants qu'ils ne le paraissent. Au contraire, les municipalités auront des pertes financières par rapport à un même espace où seraient construits des bâtiments, qui eux, prennent de la valeur avec le temps.

« L'historique le décrit, la Loi actuelle en témoigne et les simulations le démontrent :

- Les pipelines bénéficient d'un mode de taxation avantageux dont la base est régressive, ce qui crée une iniquité évidente par rapport aux autres propriétés foncières dont la valeur s'accroît avec le temps et l'évolution du marché immobilier.
- Lorsque le pipeline est localisé dans un périmètre d'urbanisation, aucune construction n'est possible dans l'emprise de celui-ci ce qui prive les municipalités d'un revenu de taxes bien supérieur à celui des pipelines. De plus, contrairement à la construction d'un immeuble commercial ou industriel, le pipeline n'entraîne aucune synergie économique. » (Goudreau et Poirier, 2015)

La venue de l'oléoduc Énergie-Est représente donc une contrainte au développement des municipalités qui devront composer avec des pertes d'espace et d'activités économiques connexes. Il en va de même pour l'agriculture qui sera alors compromise, à plus forte raison s'il y a déversement.

Les sites écotouristiques, boisés métropolitains et autres sites d'intérêts qui représentent une activité économique pour la région pourraient également être perturbés par la présence de l'oléoduc. En cas de déversement, ces sites pourraient être sérieusement compromis. La suspension des activités récréatives se déroulant sur les plans d'eau, par exemple, occasionnerait des pertes financières notables.

En somme, « les municipalités ont le sentiment d'être des gestionnaires de risques importants, lesquels risques sont sans commune mesure par rapport aux très faibles retombées économiques découlant de la présence de pipelines » (MRC d'Argenteuil, 2015).

Des retombées économiques certainement moindres que prévues

Un rapport produit par Deloitte (2013) sur les retombées économiques de l'oléoduc Énergie Est évalue l'impact sur le produit intérieur brut (PIB), l'emploi et les recettes fiscales du Canada.

Au niveau du PIB, Deloitte (2013, p.16) prévoit que le projet gonflerait le PIB du Canada de 10,0 G\$ au cours de la phase de développement et de construction (6 ans) et de 25,3 G\$ au cours de la phase d'exploitation de l'oléoduc (40 ans). Cette activité économique serait générée en Ontario (37 %), en

Alberta (22 %), au Québec (18 %), au Nouveau-Brunswick (8 %), en Saskatchewan (7 %) et au Manitoba (5 %).

Pour le Québec, l'impact sur le PIB représenterait :

- 3,114 G\$ pour les six ans de développement et de construction de l'oléoduc;
- 3,236 G\$ pour les 40 ans d'exploitation de l'oléoduc.

Il est donc question de 6,35 G\$ de contribution totale au PIB pour la durée de vie du projet, soit 46 ans, ce qui équivaut à environ 138 M\$ par année.

En termes d'emplois, Deloitte (2013, p.17) prévoit que le projet permettrait la création de 23 498 emplois par année au cours de la phase de développement et de construction (6 ans) et de 4252 emplois par année au cours de la phase d'exploitation de l'oléoduc (40 ans). Ces emplois seraient créés au Québec (29 %), en Ontario (28 %), en Alberta (17 %), au Nouveau-Brunswick (12 %), en Saskatchewan (6 %), au Manitoba (4 %), en Colombie-Britannique (3 %) et dans les autres provinces et territoires (1 %).

Pour le Québec, la création d'emplois représenterait :

- 9 536 emplois par année lors des six ans de développement et de construction de l'oléoduc
- 537 emplois par année lors des 40 ans d'exploitation de l'oléoduc

Au niveau des recettes fiscales, Deloitte (2013, p.20) prévoit que les administrations fédérale, provinciales et municipales percevraient des recettes fiscales additionnelles de 3,0 G\$ lors de la phase de développement et de construction (6 ans) et de 7,2 G\$ lors de la phase d'exploitation. Au total des deux phases, ces recettes fiscales seront surtout concentrées en Ontario (36 %), en Alberta (21 %), au Québec (20 %), en Saskatchewan (8 %), au Nouveau-Brunswick (7 %) et au Manitoba (6 %).

Pour le Québec, les recettes fiscales représenteraient :

- 1,089 G\$ pour les six ans de développement et de construction de l'oléoduc;
- 936 M\$ pour les 40 ans d'exploitation de l'oléoduc.

Il est donc question de 2 G\$ de recettes fiscales cumulées pour la durée de vie du projet, soit 46 ans, ce qui équivaut seulement à environ 44 M\$ par année.

À ces chiffres, il faut cependant retirer les retombées économiques qui étaient liées à la construction et à l'exploitation d'un terminal portuaire à Cacouna, abandonné depuis l'évaluation de Deloitte des retombées économiques de l'oléoduc. Les retombées économiques du projet doivent conséquemment être revues à la baisse.

En somme, les données actuellement disponibles ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un projet structurant pour le développement économique du Québec, ni même pour celui de la région métropolitaine de Montréal. Cette conclusion est d'ailleurs supportée par un rapport réalisé par *The*

Goodman Group en collaboration avec Équiterre et Greenpeace Canada (Rowan et Goodman 2014) sur les enjeux économiques du transport et du traitement du pétrole brut des sables bitumineux au Québec.

L'analyse des retombées économiques devrait aussi tenir compte des coûts que ce projet occasionnerait pour les municipalités (gestion, suivi, mesures d'urgence, etc.). En cas d'accident, les retombées positives anticipées diminueraient rapidement en raison des coûts de décontamination et de compensation pour les pertes occasionnées.

Enfin, quand vient le temps de faire des choix importants et de statuer sur des décisions qui nous engagent sur plusieurs dizaines d'années, le CRE Laurentides estime qu'il est important de procéder à des analyses qui nous permettent de voir les enjeux au-delà du cours normal des affaires et d'envisager des scénarios alternatifs.

Les coûts liés aux changements climatiques

« L'inaction contre le changement climatique se traduit par des coûts qui augmentent chaque jour », explique Rachel Kyte, vice-présidente et envoyée spéciale du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique. Selon la Banque mondiale, si la planète se réchauffe de 2 °C seulement, ce qui pourrait se produire d'ici 20 à 30 ans, nous connaîtrons sans doute des famines à grande échelle, des vagues de chaleur sans précédent et des tempêtes plus violentes. Tous ces événements liés aux changements climatiques engendreront des coûts importants dans plusieurs secteurs touchés : planification et gestion de nos ressources naturelles, production alimentaire, activités industrielles, biodiversité et aires protégées, santé humaine, gestion et entretien des infrastructures, etc. Comme l'a démontré un rapport de la Banque TD sorti en avril 2014, si rien n'est entrepris pour diminuer nos émissions de GES, les catastrophes naturelles devraient coûter à l'économie canadienne 5 milliards de dollars par année en moyenne en 2020. En 2050, ces coûts seront de 4 à 9 fois plus importants, soit de 21 à 43 milliards de dollars par année. Le rapport « Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation » de Ressources naturelles Canada, souligne également que les changements d'ordre climatique ont un effet négatif de plus en plus important sur le milieu naturel, sur les secteurs économiques du Canada et sur la santé des Canadiennes et Canadiens.

Si ces estimations représentent les coûts de l'inaction, on peut imaginer à quel point ils seront encore plus importants dans la mesure où l'on ouvre la porte à l'exploitation des sables bitumineux. Ainsi, les profits envisagés par les pétrolières seront complètement absorbés par les coûts liés aux changements climatiques. Encore une fois, les profits réels seront privatisés, alors que les conséquences seront socialisées.

Les bénéfices économiques de la réduction de la consommation de pétrole

Il est de plus en plus évident que l'action pour réduire nos émissions de GES est bonne pour l'économie. Un rapport commandé par Ressources naturelles Canada démontre notamment qu'investir dans l'efficacité énergétique augmente considérablement le PIB et stimule la croissance de l'emploi, augmente la compétitivité et la productivité des entreprises et de l'industrie en plus d'augmenter les recettes publiques (AcadiaCenter, 2014).

Au Québec, le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 G\$ en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 le nombre d'emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année.

Le Québec exporte chaque année, au net, 18 milliards de dollars pour acheter des produits pétroliers et 9 milliards de plus pour acquérir des véhicules. Le déficit commercial pétrolier québécois représente maintenant près de 5 % de son PIB. C'est colossal. Ces milliards de dollars s'envolent vers d'autres pays ou sont brûlés en inefficacité énergétique privant ainsi tous les ménages et toutes les régions du Québec de cet argent créateur d'emplois. Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Impacts sociaux et sécurité

Les risques pour l'eau potable

Tel que mentionné précédemment, l'oléoduc projeté traverserait quatre rivières d'importance, sans compter de nombreux autres ruisseaux connectés à celles-ci. Un rapport technique sur la mise en service de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada commandé par la CMM et réalisé par Savaria Experts-Conseils en environnement démontre qu'un déversement dans l'une ou l'autre des rivières pourrait avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ainsi que des rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies, et priver les citoyens des villes concernées de l'accès à l'eau potable (Desplanques, 2015). Or, la population de la CMM comporte à elle seule près de la moitié de la population du Québec.

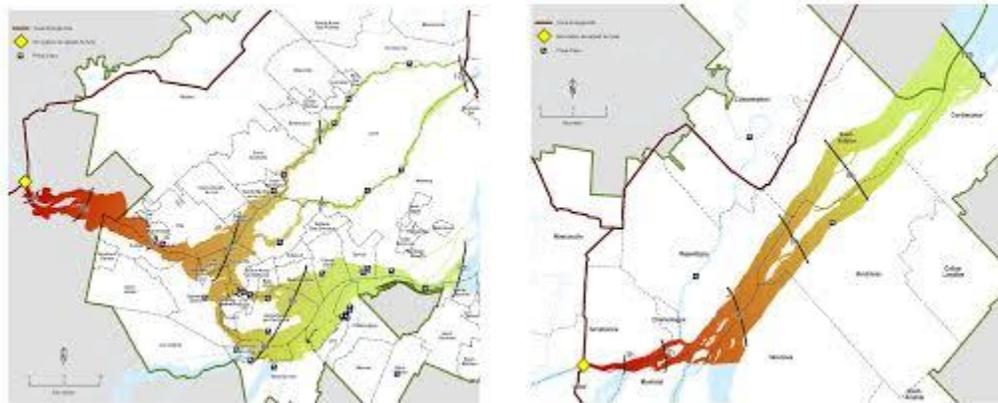


Figure 7 : propagation estimée du panache de déversement dans les rivières des Outaouais et des Mille Îles

Source : Savaria Experts-conseils inc., 2015

Selon le volume du déversement, le temps de réaction, le temps d'intervention et l'efficacité des activités d'intervention, jusqu'à vingt-six prises d'eau potable pourraient être atteintes dans le cas d'un déversement dans la rivière des Outaouais, alors qu'une à deux prises d'eau potable seraient touchées dans le cas d'un déversement sur la rivière des Mille-Îles ou de l'Assomption.

Les risques pour les milieux urbains

Au-delà de la question de l'eau potable, la seule présence de l'oléoduc représente des risques importants pour une forte population. En effet, non seulement le tracé préliminaire prévoit traverser des rivières et autres milieux naturels, mais il passerait tout près, et parfois même en plein centre, de milieux urbanisés. Des études démontrent que les risques de fuite peuvent être somme toute assez élevés, mais qu'il peut aussi s'écouler un laps de temps significatif avant que l'une d'entre elle soit détectée. Ce sont donc des composés toxiques qui contamineront l'air et le sol et pourront affecter la santé de la population. En somme, il s'agit d'une bombe à retardement qui est présente en permanence au cœur d'une zone fortement habitée.



Figure 8 : Périmètres urbains touchés par le tracé de l'oléoduc dans la MRC d'Argenteuil

Source : MRC d'Argenteuil, 2015

Recommandations du CRE Laurentides

S'opposer au projet d'oléoduc Énergie-Est sur son territoire

Le CRE Laurentides recommande à la CMM de s'opposer au projet pour plusieurs raisons dont les suivantes :

- Le projet est irrecevable pour le territoire. Il entre en contradiction avec de nombreuses lois et politiques dont se sont dotés les différents paliers gouvernementaux. Il entre notamment en conflit avec les politiques régionales et locales comme le PMAD, le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, les schémas d'aménagement des MRC, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.
- Le projet représente un risque important pour la santé et la sécurité de la population.
- Le projet pose des risques sérieux pour des prises d'eau potable de plusieurs villes de la région métropolitaine de Montréal, alimentant près de la moitié de la population du Québec.
- L'oléoduc menacerait des écosystèmes aquatiques et riverains; affecterait des dizaines de kilomètres forestiers identifiés comme étant à protéger.
- Les revenus fiscaux pénalisent les municipalités qui ne peuvent développer autrement le territoire.
- Les retombées positives pour la région restent à démontrer.

Demander à considérer le projet dans son intégralité

Puisque la construction de l'oléoduc est indissociable de l'augmentation de la production de pétrole, l'évaluation doit porter sur l'intégralité du projet, incluant les émissions de GES induites par l'exploitation du pétrole des sables bitumineux et de sa consommation.

Le CRE Laurentides considère que le projet d'oléoduc Énergie-Est ne devrait pas être approuvé et ce, pour être en concordance avec la volonté internationale de diminuer fortement les émissions de GES. Dans une perspective mondialement reconnue d'urgence d'agir en faveur du climat, tous les projets devraient y contribuer. L'accroissement de la production de pétrole est absolument incohérent avec les cibles internes de réduction des émissions de GES et globales de maintien du réchauffement du climat sous les 2°C, incohérent avec les coûts qui en découleront, incohérent avec les lois et les politiques, incohérent avec les études qui démontrent les bienfaits économiques environnementaux et sociaux d'une réduction de la consommation de pétrole.

Se doter d'un plan de réduction des émissions de GES fédéral

Le gouvernement doit clairement exprimer son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et affirmer avec conviction les compétences et les valeurs québécoises en matière d'évaluation environnementale. Nous invitons la CMM à porter cette revendication.

Le CRE Laurentides demande à la CMM d'inciter le gouvernement fédéral à, minimalement et avant toute chose, adopter et mettre en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES destiné à répondre de manière concrète aux impératifs de stabilisation à 2°C du réchauffement du climat global. En tant que moteur économique du Canada, la métropole montréalaise devrait inviter le Canada à investir massivement, par l'entreprise de toutes les provinces, dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole, comme les transports collectifs et actifs, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables et qu'il engage à cet égard une conversation pancanadienne sur l'importance d'une économie à faible empreinte carbone et sur le développement des énergies renouvelables.

L'oléoduc Énergie-Est est avant tout un projet destiné à l'exportation du pétrole des sables bitumineux (Le Conseil des Canadiens et al. 2014). Or, même si cela ne constitue pas une option de rechange exacte au projet, il n'en demeure pas moins nécessaire pour le Québec de sortir du pétrole et pertinent d'en analyser les bénéfices économiques. De plus en plus d'études tendent à démontrer la supériorité de cette option de rechange autant d'un point de vue environnemental, social qu'économique.

Références

Bovet, Sébastien. 2014. « Québec pose 7 conditions à TransCanada pour son projet Énergie Est ». ICI Radio-Canada (Québec), 19 novembre. En ligne. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/11/19/004-port-petrolier-cacouna-conditions-heurtel-quebec-transcanada.shtml>

Desplanques, Anne Caroline. 2015. « Pétrole : l'eau potable à haut risque ». Le Journal de Montréal (Montréal), 12 septembre. En ligne. <http://www.journaldemontreal.com/2015/09/12/petrole-leau-potable-a-haut-risque>

Environnement Canada. 2013. *Tendances en matière d'émissions au Canada*. Ottawa : Environnement Canada. En ligne. https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/985F05FB-4744-4269-8C1A-D443F8A86814/1001-Canada's%20Emissions%20Trends%202013_f.pdf

Environnement Canada. 2015. *Sommaire rapport d'inventaire national 1990-2013 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Ottawa : Environnement Canada. En ligne. http://ec.gc.ca/ges-ghg/5B59470C-518A-4D15-A832-75F6F6D8400D/NIR2015_Executive_Summary_FR.pdf

Flanagan, Erin et Clare Demerse. 2014. *Climate Implications of the Proposed Energy East Pipeline: A Preliminary Assessment*. Calgary : The Pembina Institute. En ligne. <http://www.pembina.org/reports/energy-east-climate-implications.pdf>

Gignac, Renaud et Bertrand Schepper. 2013. *Projets d'oléoduc de sables bitumineux « Ligne 9B » : le Québec à l'heure des choix*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques. En ligne. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-p_C3_A9trole-WEB-03.pdf

Goudreau et Poirier, 2015. Pour la MRC Vaudeuil soulange...

Homer Dixon, Thomas et al. 2015. *Des scientifiques demandent un moratoire sur l'expansion des sables bitumineux*. En ligne. <http://www.oilsandsmoratorium.org/wp-content/uploads/2015/06/10-Reasons-French-Translation.pdf>

McGlade, Christophe et Paul Ekins. 2015. « The Geographical Distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C ». *Nature* 517 (janvier) : 187-190. En ligne. <http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html>

MRC d'Argenteuil, 2015.

TD Economics, « Natural catastrophes: a Canadian economic perspective », Special report. 2014. Consulté en ligne : <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/NaturalCatastrophes.pdf>

<http://www.banquemondiale.org/fr/topic/climatechange/overview>

F.J. Warren et D.S Lemmen (éd.), « Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation », Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), 2014, 286p. Consulté en ligne : http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/assess/2014/pdf/Rapport-complet_Fra.pdf

Acadia Center, « L'efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada », pour Ressources naturelles Canada. 2014. Consulté en ligne : http://acadiacenter.org/wp-content/uploads/2014/11/ENEAcadiaCenter_EnergyEfficiencyEngineofEconomicGrowthinCanada_FR_FINAL_2014_1116.pdf

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), « *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* ». Octobre 2014. Consulté en ligne : http://www.par-notre-propre-energie.com/pdf/RNCREQ_Corrections_Brochure_etude_economique_interieur_LR.pdf